



25 Novembre 2008

**Déclaration finale
des ministres en charge du
développement urbain**

A l'invitation de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, les ministres en charge du développement urbain se sont réunis le 25 novembre 2008 à Marseille sur le thème de «*La ville durable et solidaire*».

La Commissaire européenne pour la Politique régionale, des représentants du Parlement européen, du Comité des Régions, du Comité économique et social européen, ainsi que des représentants de la BEI ont participé à cette réunion.

La Présidence a également accueilli les représentants des Etats candidats à l'accession à l'Union européenne, des pays voisins. Elle salue la présence de plusieurs organisations représentatives des autorités locales et de la société civile.

Cette rencontre, inscrite dans le cadre d'une réunion informelle portant également sur le logement et la cohésion territoriale, a permis de rapprocher la réflexion de ces deux volets essentiels de toute politique de développement urbain intégré.

Cette rencontre s'est déroulée dans un contexte marqué par la crise financière, économique et sociale qui risque de toucher de nombreux de nos concitoyens et des pans entiers de nos économies. Cette crise doit nous inciter à garder le cap de la stratégie en faveur du développement urbain durable et solidaire, seule manière de promouvoir une nouvelle croissance qui réduise les fractures sociales et territoriales.

La nécessité d'une approche urbaine des politiques publiques

-A- Au plan historique et culturel, les villes représentent un des éléments constitutifs de l'identité européenne. Elles constituent l'armature polycentrique du territoire de l'Union européenne et regroupent plus de 70% de la population européenne. Les villes sont un fait social reflétant les choix politiques et sociaux. Lieu d'interaction entre les domaines socio-économique, politique, environnemental et entre l'ensemble des acteurs institutionnels, privés, associatifs, les villes constituent un atout majeur pour l'Europe. Engagées dans la compétition économique mondiale, elles sont les principaux moteurs du développement économique et de l'innovation. Elles concentrent les emplois, les services aux entreprises et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les services et réseaux sociaux et culturels nécessaires à la qualité de vie des habitants et à la cohésion sociale. Leur diversité, de taille, de forme et de mode de gouvernance, est un atout à valoriser. Parce que les villes mobilisent tous leurs potentiels et promeuvent une croissance économique durable, elles sont au centre de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne et de la Stratégie européenne du développement durable.

-B- Les villes européennes doivent relever des défis importants : défi de la cohésion sociale, défi environnemental face, notamment, aux effets du changement climatique, défi de la compétitivité dans le cadre de la mondialisation, de la nouvelle donne énergétique ainsi que de la crise financière et économique, défi de la participation des habitants aux choix qui les concernent. Les villes doivent faire face aux tensions et aux risques de fragmentation qui traversent leur territoire, en répondant simultanément aux objectifs de recherche de

l'excellence, d'intégration de nouvelles populations et de solidarité avec les personnes les plus vulnérables.

Un développement urbain intégré, durable et solidaire

-C- L'enchevêtrement de ces problématiques impose une approche multisectorielle. En liant gouvernance, environnement, économie et inclusion sociale, en associant le global et le local, l'immédiat et le long terme, le développement durable apparaît comme une opportunité pour poser différemment les problèmes urbains et élaborer de nouvelles méthodes pour les résoudre. Les responsables des politiques urbaines se doivent d'adopter une approche intégrée de la ville pour la construction et le développement de villes durables et solidaires.

-D- Ces défis doivent inciter les acteurs à innover et créer des emplois de meilleure qualité, accessibles à tous, en particulier aux populations les plus défavorisées. Les politiques d'inclusion sociale nécessitent de traiter simultanément les questions de développement économique, d'accès à l'emploi, à l'éducation et à la formation, à un logement décent et abordable et à des transports de qualité. Une telle approche intégrée permet de prévenir les inégalités sociales qui pourraient constituer un frein à l'innovation, à la prospérité économique et au vivre ensemble. La ville durable ne peut qu'être solidaire, c'est-à-dire accueillante, fonctionnelle et source de progrès social pour tous.

-E- Ces questions mettent en jeu des comportements collectifs et individuels. C'est pourquoi les acteurs de la société civile et les habitants eux-mêmes ont un rôle primordial à jouer dans la conception, la mise en œuvre et la gestion des villes durables et solidaires. La complexité des questions exige la présence auprès des autorités locales de professionnels compétents, du secteur public comme du secteur privé, avec le soutien des institutions financières.

-F- La ville durable s'inscrit dans une économie ouverte aux échanges et dynamiques globaux qui recourt le plus possible à des productions de proximité et à une optimisation des fonctions commerciales, logistique et de transport.

-G- Les territoires urbains et ruraux sont interdépendants. A la suite de la Stratégie européenne du développement durable, l'Agenda territorial et la Charte de Leipzig appellent à une nouvelle approche de la relation urbain/rural et à des partenariats entre territoires urbains et ruraux à l'échelle d'aires fonctionnelles, de manière à assurer un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble des territoires, respectueux de leur diversité. Cette démarche est nécessaire pour assurer à chacun un accès équitable aux services. De plus la coordination entre le rural et l'urbain est nécessaire pour atteindre les objectifs liés au développement des « clusters », de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables, de la préservation des ressources naturelles, en particulier des l'eau, et paysagères.

Les agglomérations transfrontalières revêtent une importance particulière pour un développement urbain intégré, durable et solidaire en Europe. Elles constituent des liens privilégiés et fondamentaux au sein du réseau des villes européennes.

-H- Cette approche intégrée doit prendre en compte les différentes échelles de la ville ,du quartier à l'aire urbaine. Elle doit être fondée sur une gouvernance multi-niveaux, incluant les

échelles locales, régionales, nationales et européennes qui ont un impact sur le développement urbain.

-I- Les institutions européennes ont pris de nombreuses initiatives en faveur du développement urbain telles que : l'intégration de la dimension urbaine dans les programmes opérationnels communautaires, le développement d'échanges d'expérience notamment dans le cadre d'URBACT, la Stratégie thématique de l'environnement urbain et la capitalisation des connaissances grâce à l'Audit urbain.

-J- Les ministres saluent le travail accompli en 2008 sous la présidence slovène. Dans le cadre de la présidence française, ils ont poursuivi leur réflexion sur le développement urbain durable et solidaire, pour :

- 1) donner suite à leurs engagements pris dans le cadre de la Charte de Leipzig;
- 2) prendre en compte la problématique du changement climatique ;
- 3) promouvoir l'utilisation de la politique de cohésion pour soutenir le développement urbain intégré.

- 1 - Mettre en œuvre la Charte de Leipzig en faveur d'un développement urbain intégré et durable

Les ministres,

- reconnaissant le rôle des villes en faveur de la cohésion territoriale tel qu'il est réaffirmé dans le Livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale,
- accueillant favorablement la résolution du Parlement européen sur le suivi de l'Agenda territorial et la charte de Leipzig ¹, et en particulier l'importance d'un programme d'action pour la mise en œuvre des objectifs de la Charte de Leipzig
- rappelant les conclusions du Conseil sur la contribution de l'architecture au développement durable, dans ses composantes techniques, culturelles mais aussi environnementales, économiques et sociales ;
- prenant acte du rapport du groupe de travail présidé par la Slovénie sur l'action 1.1 du premier Programme d'Action pour la mise en œuvre de l'Agenda territorial de l'Union européenne, qui invite à une meilleure coordination entre politiques urbaines et politiques territoriales et constitue un pré-requis pour le développement urbain durable intégré,
- conscients de leurs responsabilités pour assurer un aménagement du territoire équilibré favorisant un développement plus harmonieux des différentes régions et villes dans le respect de leurs spécificités,
- considérant le rôle fondamental des autorités locales qui portent, en application du principe de subsidiarité, une grande part de la responsabilité du développement urbain durable ; saluant les initiatives d'échanges entre les autorités locales sur la mise en œuvre de la charte de Leipzig, à l'instar du Forum des villes qui aura lieu les 2 et 3 décembre 2008 à Montpellier,

¹ « Vers un programme d'action européenne pour le développement spatial et la cohésion territoriale » (PA_TA(2008)0069)

- réaffirmant leur intérêt pour le concept de « *Baukultur* » tel qu’il est évoqué dans la Charte de Leipzig,
- soulignant l’importance et la pertinence des différentes approches et exemples présentés dans l’étude sur « Les leviers de l’action publique en matière de développement urbain durable »,
- soulignant l’importance de disposer de statistiques urbaines et d’indicateurs comparables au niveau européen et de coordonner ces informations, afin d’être en capacité de faire un portrait des villes et de favoriser des comparaisons ; saluant dans cette perspective la contribution de l’Audit urbain², réalisé par la Commission européenne³,

1.1 confirment leurs engagements contractés lors de l’approbation de la Charte de Leipzig, notamment en faveur des quartiers en difficulté où se joue en grande partie l’avenir de la ville, et recommandent que l’application de la Charte de Leipzig fasse l’objet d’un suivi régulier lors des rencontres des ministres en charge du développement urbain ;

1.2 proposent de poursuivre les échanges pour la mise en œuvre de la Charte de Leipzig et de l’Agenda territorial sous l’angle de la cohésion territoriale ;

1.3 réaffirment leur engagement à renforcer la dimension urbaine dans la Stratégie européenne de développement durable (stratégie de Göteborg) et dans la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l’emploi ;

1.4 proposent d’œuvrer en faveur de l’amélioration des connaissances sur la ville et de renforcer, par la formation, le savoir faire et les compétences des acteurs en lien avec les organisations professionnelles ;

1.5 proposent de considérer le rôle majeur de l’architecture et de la qualité urbaine dans la démarche de développement urbain intégré et durable, en accordant une attention particulière au patrimoine, aux solutions architecturales novatrices et créatives pour accéder à une meilleure qualité de vie dans l’environnement urbain ;

1.6 proposent de travailler, aux côtés des autorités locales et régionales, à la mise en œuvre de politiques intégrées de développement urbain, visant une meilleure cohérence des différentes fonctions de la ville (habitat, activités économiques et sociales, éducation et formation, culture, loisirs), pour développer les leviers de l’action publique en faveur d’une ville durable et solidaire ; ces politiques doivent répondre aux spécificités de chaque territoire et notamment porter une attention particulière à la liaison urbain / rural et aux dynamiques transfrontalières ;

1.7 sont favorables à une plus grande cohérence entre les différentes fonctions de la ville, par la mise en œuvre simultanée de politiques de développement économique local, d’éducation des jeunes, d’urbanisme et d’accès à des transports de qualité, notamment publics, en faveur des habitants des quartiers en difficulté ;

² Base de données statistiques européennes qui comprend 330 indicateurs et couvre 321 villes de l’Union européenne (www.urbandit.org)

1.8 affirment leur appui à la poursuite du travail déjà réalisé autour de l'Audit urbain que coordonne l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) avec l'ensemble des offices statistiques nationaux et des villes de l'Union européenne concernées;

1.9 prennent note des conclusions et recommandations du groupe de travail sur JESSICA - *Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* (instrument d'ingénierie financière en faveur du développement urbain durable) ; les pays engagés dans cette démarche insistent sur le fait que cet outil pourrait être un levier important pour finaliser des projets urbains intégrés et ambitieux ;

1.10 décident de construire un cadre de référence de la ville durable et solidaire pour l'application de la charte de Leipzig, en s'appuyant sur l'annexe jointe à la présente déclaration ; invitent à cet effet l'ensemble des acteurs des politiques urbaines, y compris des représentants de villes, les institutions européennes, les organisations non gouvernementales notamment les réseaux des villes, les organismes scientifiques et techniques et les associations de professionnels, à participer à un processus collectif et ouvert.

- 2 - Prendre en compte la problématique du changement climatique dans le développement urbain

Les ministres,

- en accord avec les stratégies européennes du développement durable et de l'environnement urbain et les conventions internationales sur le développement durable,
- se félicitant de l'adoption du Livre vert de la Commission européenne sur l'adaptation au changement climatique en Europe,
- conscients qu'une part importante, 69%, des émissions européennes de gaz à effet de serre sont produites dans les villes et que la lutte contre le changement climatique nécessite une approche intégrée des politiques publiques, notamment par la recherche d'une meilleure efficacité énergétique dans les transports, les bâtiments et les espaces publics ainsi que par une réduction de l'empreinte carbone dans les opérations de développement urbain aux niveaux locaux, régionaux, nationaux et européen,
- considérant que le changement climatique est non seulement un défi environnemental pour les Etats et les villes mais constitue aussi une opportunité économique pour renforcer leur compétitivité à l'échelle mondiale et créer de nouveaux emplois; que l'innovation en matière d'adaptation ou d'atténuation des effets du changement climatique est un facteur d'attractivité pour les territoires et doit favoriser la protection des ressources notamment les ressources en eau,
- considérant le risque d'aggravation de la précarité énergétique face aux effets du changement climatique et de la crise énergétique, et soulignant que les besoins et la participation de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux doivent être intégrés dans les politiques de lutte contre le changement climatique et de développement durable,
- conscients de la nécessité d'agir de façon urgente en faveur de la mobilité urbaine durable pour tous, insistant sur la nécessité d'offrir aux populations en difficulté des

transports urbains adaptés à leurs besoins et de favoriser le désenclavement des quartiers défavorisés,

2.1 suggèrent à la Commission européenne de prendre en compte le rôle des villes et des régions dans la poursuite de ses travaux sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et soulignent l'importance des investissements dans ce domaine comme une des solutions à la crise financière et économique ;

2.2 invitent les autorités compétentes à concevoir des politiques de mobilité urbaine intégrées et durables sur un plan énergétique qui prennent en compte simultanément les dimensions économiques, environnementales et sociales ;

2.3 proposent que les programmes européens de recherche abordent les conséquences du changement climatique sur les populations les plus défavorisées et soulignent l'intérêt du partenariat entre les entreprises et les universités dans les programmes de recherche sur l'efficacité énergétique ;

2.4 proposent de favoriser l'échange de bonnes pratiques, la capitalisation des connaissances et les mises en réseau tant au niveau régional, national, transfrontalier que transnational ; soulignent l'intérêt de réseaux d'échanges de connaissances notamment *l'European Urban Knowledge Network* (EUKN) et des travaux des réseaux européens de collectivités locales³ ainsi que du dialogue avec les villes des pays tiers; dans cet esprit, invitent la Commission à soutenir les efforts de capitalisation et de diffusion des résultats et des données rassemblées dans l'Audit urbain, l'observatoire ORATE, le programme URBACT, les données et analyses de l'Agence européenne de l'Environnement et les programmes de recherche européens ;

2.5 encouragent les autorités régionales et locales et les autres instances, lorsque cela est approprié, à établir un premier diagnostic des mesures en cours et à élaborer des stratégies climatiques territoriales en lien avec les documents de planification nationaux, les Agendas 21 locaux et les plans locaux d'urbanisme;

2.6 s'engagent à renforcer la coopération entre les Etats-Membres pour élaborer des stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les zones urbaines, en lien avec les objectifs fixés par l'Union européenne ;

2.7 s'engagent à promouvoir le rôle de la planification urbaine dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets de serre et, dans ce but, de promouvoir le concept de la ville compacte et à faire en sorte qu'ainsi, le développement urbain intégré contribue à limiter l'étalement urbain ; soutiennent la nécessité d'échanges en amont de la planification territoriale sur les outils à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif ;

2.8 s'engagent à promouvoir des politiques adaptées d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments neufs et anciens, publics et privés, et d'utilisation des énergies renouvelables .

³ Par exemple Energie-Cités dispose d'une base de données de 500 bonnes pratiques (www.energies-cites.eu)

- 3 - Favoriser l'utilisation de la politique de cohésion pour le développement urbain intégré

Les ministres,

- reconnaissant le rôle important joué par la politique de cohésion en faveur du développement urbain intégré durable en particulier à travers le renforcement de la dimension urbaine dans les programmes opérationnels,
- saluant la publication, à l'occasion de la réunion des ministres, par la Commission européenne du document de travail de la direction générale de la politique régionale intitulé « Renforcer la dimension urbaine - Analyse des programmes opérationnels cofinancés par le Fonds européen de développement régional pour la période 2007-2013 »

3.1 se réjouissent de la meilleure prise en compte de la dimension urbaine dans les programmes opérationnels qui se traduit notamment par une augmentation significative de la part du FEDER au cours de la période 2007-2013;

3.2 proposent de promouvoir les actions de développement urbain intégré dans le cadre de la mise en œuvre des programmes opérationnels : à cet égard invitent les autorités de gestion à s'assurer du soutien apporté aux projets urbains intégrés et de l'implication des villes et de tous les acteurs concernés ;

3.3 invitent la Commission à actualiser son analyse de la prise en compte de la dimension urbaine par la politique de cohésion à l'occasion de son prochain rapport stratégique prévu en 2010, à partir des rapports attendus des Etats membres en 2009, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil 1083/2006 du 11 juillet 2006.